

Editorial



MANU association accompagne les familles victimes d'une disparition depuis 10 ans.

Tout le travail que nous avons accompli avec MANU association, ne peut être décrit dans un simple récapitulatif. Nous œuvrons depuis 10 ans pour faire bouger les choses dans ce domaine, face aux difficultés rencontrées par les familles à se faire aider dans leurs recherches, soit par les pouvoirs publics, soit par les médias, ils nous a semblé impératif de réagir, nous avons été entendu.

Il n'est pas rare que nous soyons encore obligé de rappeler aux autorités judiciaires et policières leur obligation d'accueil et de respect face aux familles victimes d'une disparition, certaines recherches n'étant pas signalées comme il le faudrait et des familles incomprises.

MANU association a la satisfaction de contribuer positivement à cette cause, sachant aussi que tout est loin d'être achevé. Pour cette raison, nous souhaitons que nos actions déclenchent chez beaucoup d'autres personnes, cette envie d'aider les familles dans l'attente de nouvelles d'un Être cher, parfois depuis plusieurs années...

Jean-Yves BONNISSANT
Président – Fondateur de MANU Association

25 mai 2009

À l'occasion du 25 mai, les associations dont MANU association et l'association Estelle organisent, un rassemblement commémoratif sur le Champs de Mars à PARIS, Place Jacques Rueff de 14h30 à 17 heures, le dimanche 24 mai 2009.

Un lâcher de ballons sera réalisé dans le ciel de Paris, à la mémoire des enfants disparus.

Les familles et les sympathisants intéressés d'y participer, peuvent s'y rendre. Cet événement est repris par les médias, les familles présentes pourront apporter leur témoignage et montrer leur avis de recherche, les affiches de MANU association seront exposées.

Le lundi 25 mai 2009, MANU association participera à la Conférence de Presse annuelle de SOS Enfants Disparus, cette Conférence de Presse est exclusivement réservée aux représentants des Autorités, aux responsables des Associations Partenaires du dispositif SOS Enfants Disparus et aux Journalistes, elle se tiendra dans un Bar huppé de PARIS « Le Procope » fondé en 1866, c'est le plus ancien café parisien.

Une Petite Fleur contre l'Oubli



25 MAI
Journée Internationale
des Enfants Disparus

Le Dossier

Nous transmettons autant de fois que possible le Dossier « Disparitions de Personnes » élaboré par MANU association, aux responsables dans les ministères, ainsi qu'aux policiers, aux gendarmes et aux journalistes.

La version 2009 du Dossier comporte 17 propositions (voir ci-dessous), elle sera téléchargeable à partir du site de MANU association.

- Proposition N°1 : Systématisation des relevés ADN au Fichier National Automatisé des Empreintes Génétiques (FNAEG)
- Proposition N°2 : Activation et modification des textes
- Proposition N°3 : Création d'un statut du disparu majeur
- Proposition N°4 : Reconnaissance du statut de victime pour la famille du disparu
- Proposition N°5 : Création de "Cellules Autonomes d'Investigation" (CAI)
- Proposition N°6 : Révision de la circulaire N° 2005-226 du 13 mai 2005
- Proposition N°7 : Une fiche signalétique et un bracelet pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer
- Proposition N°8 : Améliorer le Fichier des Personnes Recherchées

P
R
O
P
O
S
I
T
I
O
N
S

- Proposition N°9 : Réorganiser certains services de santé mentale
- Proposition N°10 : Créer un dispositif « Alerte Disparition »
- Proposition N°11 : Un guide d'information pour le déclarant d'une disparition
- Proposition N°12 : De l'information des familles victimes
- Proposition N°13 : Au sujet des opérateurs téléphoniques
- Proposition N°14 : Réactivation des dossiers "classés"
- Proposition N°15 : Divers
- Proposition N°16 : Une journée nationale des personnes disparues
- Proposition N°17 : Un sondage méthodique et programmé des voies d'eau (avec un Sonar du type Interreg)

Nous savons que nos propositions sont étudiées sérieusement par les organismes de l'Etat, pour les familles, le temps qui s'écoule est trop long en attendant leurs applications.

Le décret de Loi pour qu'une analyse ADN systématique soit pratiquée dès la découverte d'une personne décédée sous X, on nous l'a promis depuis plus de 3 ans, nous venons d'apprendre que ce décret sera soumis aux Parlementaires à l'automne 2009, car il fait partie d'une Loi d'Orientation et de Programmation pour la Sécurité Intérieure (LOPSI) comportant plusieurs décrets.

Trop souvent les disparitions de personnes ne sont pas traitées prioritairement en France, quand il s'agit de sauver les Banques, les Lois sont étudiées, soumises et votées rapidement par nos dirigeants politiques.

MANU association va mettre en ligne sur Internet une nouvelle pétition, afin de montrer notre volonté de voir les choses bouger plus rapidement.

Les Enfants FORTIN

Shahi Yena (7 ans) et Okwari (5 ans) ont été enlevés le 29 décembre 1997 aux ADRETS DE L'ESTEREL (83), le père Xavier FORTIN n'a pas ramené ses enfants à la suite du week-end dont il en avait eu leur garde.



Shahi Yena

Okwari

Catherine MARTIN la maman, a fait appel à MANU association, nous avons mis en place l'avis de recherche sur notre site Internet, nous avons relancé ses demandes auprès des Services de Police, de Gendarmerie, de Justice, entretien avec la Défenseur des enfants en 2001 et différents courriers dans les ministères, dont un courrier remis en mains propre à Madame Marylise LEBRANCHU, Ministre de la Justice en octobre 2001. Du côté des médias, nous avons aidé la maman à obtenir des contacts avec des journalistes, un témoignage émouvant d'une maman à bout de souffle recherchant désespérément ses enfants, a été diffusé en 2005 sur **M6** dans « Affaires de famille ».

Rien n'y a fait, Catherine MARTIN a tout tenté, Xavier FORTIN a même été interpellé et emprisonné pendant 3 mois à PAU (64), son dossier judiciaire n'ayant pas eu le temps d'arriver du VAR (83), il a été relâché...

Il faut savoir que dans le cadre d'un enlèvement parental, le parent rapté peut être placé en détention pour l'enlèvement de son enfant, mais il n'est pas obligé de dire où se trouve son enfant !...

Le temps (11 ans) à finir par sécher les larmes de Catherine, le 30 janvier 2009 en quelques secondes son calvaire a prit fin, un témoin a signalé la présence du père et de ses 2 enfants vivant sous une fausse identité dans les collines en Ariège près de MASSAT (09).

Les enfants ont maintenant 18 et 17 ans, le père a été arrêté le jour même, comme il est prévu par la Justice française, un mandat d'arrêt avait été lancé à son encontre par un jugement du Tribunal de DRAGUIGNAN (83) pour soustraction de mineur par ascendant.

Le procès a eu lieu le 17 mars 2009, sous la pression des 2 enfants défendant leur père, la Justice ne l'a condamné qu'à 2 mois de prison ferme (purgés en préventive) et à 22 mois de prison avec sursis, il est ressorti libre le jour de son procès.



MANU association s'associe à la famille ainsi reconstituée, des liens durables sont à retisser, apprendre à se découvrir, le temps effacera les rancœurs et les souffrances, notre rôle n'est pas de juger les uns et les autres, mais de relater les événements, nous leur souhaitons à tous de retrouver le bonheur.

Du côté de la Justice française et Internationale, des efforts sont à faire pour prendre des mesures fermes et mettre en application les textes votés, afin d'éviter au maximum de nouvelles souffrances, n'oublions pas que quand les parents se déchirent, ce sont les enfants qui subissent le plus.

En 2008, il y a eu 360 Enlèvements Parentaux de signalés, dernièrement, on a vu le calvaire d'Elise ANDRÉ (3 ans) qui a été enlevée 3 fois successivement par ses 2 parents, avec le déclenchement de l'**Alerte Enlèvement** le 20 mars 2009, sa mère (russe) a finalement été interpellée en HONGRIE le 12 avril 2009.

« On n'enlève pas son enfant par Amour, mais par Amour propre ! ... »

MANU association aidera les parents à la recherche de leur (s) enfant (s), quand on ignore où il (s) se trouve (ent).

Grâce à son site Internet, MANU association a retrouvé un enfant en THAÏLANDE (2 ans après son enlèvement) et un autre enfant à MIAMI (USA) (6 ans après son enlèvement), dans les 2 cas les pères avaient changé leur identité et la Justice avait perdu ou omis la diffusion du mandat d'arrêt international, afin de faire appliquer le jugement pour enlèvement !...

Chaque enfant a le droit et le besoin d'être aimé et d'être éduqué par ses 2 parents, c'est aux 2 parents de trouver des solutions, pour faire le bonheur de leur (s) enfant (s).

Assemblée Générale 2009

L'Assemblée Générale se déroulera le 23 mai 2009 à 14h30 à la salle Polyvalente d'ERCHEU, nous ferons le point sur les nouvelles mesures, leurs applications, les attentes des familles et les propositions répertoriées dans le Dossier que nous avons remis aux autorités.

Le Capitaine Maxime MARTINACHE Commandant la Compagnie de Gendarmerie à MONTDIDIER interviendra pour nous expliquer les avancées dans le domaine des disparitions, il sera accompagné de gendarmes de la Brigade de Recherches de MONTDIDIER qui parleront de leur rôle désormais pour venir en aide aux personnes victimes (accueil, investigations, Lois, etc.).

L'Assemblée générale est ouverte à tous les adhérents et à toute personne désirant y assister ou nous témoigner son soutien.

Les familles victimes d'une disparition pourront s'entretenir avec les représentants de la Gendarmerie, afin d'aborder toutes les questions.

Loto-Quine

Le Loto-Quine de MANU association a connu un franc succès le 26 octobre 2008, grâce au soutien des généreux donateurs, les bénéfices obtenus nous apportent une aide indispensable au budget de fonctionnement.

Nous remercions les familles présentes au Loto-Quine, ainsi que les personnes qui nous ont soutenu et aidé à l'organisation.

Cette année le Loto-Quine se déroulera le 04 octobre 2009 à ERCHEU, nous commençons à récolter des lots et des dons.

Il est possible de demander à son entreprise ou aux commerçants de nous aider, cela peut se faire également sous forme de bons d'achats (*en vente dans les Supermarchés nationaux*), ou par virement sur le compte de MANU association (*nous demander un RIB*), etc.

Si besoin, nous adresserons une lettre (*par courrier postal, fax ou e-mail*) expliquant l'organisation du Loto-Quine et la demande de dons et lots.

Nous enverrons un reçu fiscal du montant ou de la valeur du lot perçu, afin que le donateur puisse bénéficier de la déduction fiscale légale.

Témoignages

Pour ses 10 ans d'aide et d'accompagnement des familles victimes d'une disparition, MANU association projette de publier un recueil avec les témoignages des familles le souhaitant. Les familles peuvent décrire les difficultés rencontrées, leur ressenti au travers de leur recherche et un message à partager avec les personnes qui liront ces témoignages. Chaque témoignage ne devra pas excéder 15 lignes, écrire sur une feuille blanche A4, mettre vos coordonnées, le nom et le prénom de la personne disparue, nous mettrons la photo de la personne disparue.

Il est possible d'écrire sous Word et de nous adresser le témoignage en pièce jointe par mail à : manu-association@orange.fr

Aucune coordonnée de famille ne sera publiée, seules ne seront publiées que les coordonnées du service enquêteur et de MANU association.

Informations Générales

Beaucoup de personnes disparues ne figurent pas sur les sites Internet de la Police ou la Gendarmerie. C'est à la famille de faire la demande de diffusion, soit auprès des enquêteurs, soit par un courrier au Procureur de la République de leur T.G.I.

Pour obtenir une analyse ADN, la famille doit également en faire la demande au service enquêteur ou par un courrier au Procureur de la République, certaines familles en ont bénéficié, MANU association réclame une analyse ADN systématique et autres prélèvements pour chaque disparu.

Chaque famille doit se renseigner régulièrement dans une Brigade de Gendarmerie ou un Commissariat de Police, afin de vérifier que la personne disparue est toujours bien inscrite dans le Fichier des Personnes recherchées (F.P.R.), il arrive que la fiche de recherche ait été retirée, soit accidentellement, soit par volonté ou décision de retrait, sans en avertir la famille.

A l'été 2008, devait être mis en place le numéro **116 000**, c'est le numéro d'appel Européen pour signaler les enfants disparus, d'autres Pays en Europe l'ont déjà mis en place, la France ne l'a pas encore mis en place, par soucis de budget !...

C'est le Centre **SOS Enfants Disparus** qui aura la charge de gérer ce central téléphonique, il faudra du personnel supplémentaire, car le numéro **116 000** sera accessible 24h/24 de n'importe où en Europe.

Du côté des Médias, MANU association est régulièrement sollicité par les journalistes voulant les contacter les familles désirant une aide médiatique. Plusieurs reportages ont été diffusés ou sont en cours le 06/05/2009 sur  « 66 Minutes » - « Complément d'Enquête » sur  (on ne connaît pas encore la date de la diffusion).

N'hésitez pas à contacter votre Presse locale et Régionale à l'occasion du 25 mai, cela peut faire l'objet d'un article, car il faut régulièrement parler de la disparition de notre Être cher, afin que notre attente ne tombe pas dans l'oubli.

Depuis 10 ans MANU association a aidé les familles à retrouver au total = 555 personnes disparues (384 Vivantes - 171 Décédées).

<u>DISPARITIONS EN FRANCE</u>	2005	2006	2007	2008
Inscriptions au Fichier des Personnes Recherchées :	51 306	54 754	56 073	59 480
Mineurs Signalés :	40 652	43 625	45 038	47 917
Majeurs Signalés :	10 064	10 649	11 035	9 991
Recherche dans l'Intérêt des Familles (R.I.F.) :	1 610	1 570	1 101	1 212
Rapts Parentaux :	392	380	329	360

Ces chiffres sont les chiffres officiels des inscriptions des personnes disparues au Fichier des Personnes Recherchées (F.P.R.). Ils sont en hausse depuis quelques années. Faut-il s'en inquiéter ?

Il faut savoir que depuis les nouvelles mesures adoptées en janvier 2002 (formation spécifique des policiers et des gendarmes sur les disparitions de personnes), les signalements sont mieux perçus par les autorités. C'est également le fruit de tout le travail que nous avons fait pour faire évoluer les mentalités.

De leur côté les familles nous contactent plus rapidement désormais grâce à Internet. Le même jour, la personne qui disparaît peut être inscrite au F.P.R. et son signalement est diffusé en 2h00 dans tous les Commissariats de Police et toutes les Brigades de Gendarmerie de France et l'avis de recherche peut être diffusé sur un, voire plusieurs sites Internet, visible du monde entier.

D'un autre côté, on trouve encore ci et là certains policiers ou gendarmes qui ne réagissent pas correctement quand on leur signale une disparition, comme la disparition de Mohamed KHATTAF (18 ans) Adulte Handicapé qui a disparu le 08 novembre 2008 dans la Banlieue Sud de PARIS, la Police de sa ville a mis au moins 1 mois pour comprendre que c'était une disparition Inquiétante (!).

A la mi-février 2009, on apprend que Mohamed est décédé depuis le 09 novembre 2008 (*lendemain de sa disparition*), qu'il a été heurté par un train à SAINT GERMAIN EN LAYE (78) en banlieue Nord-Est de PARIS et qu'il a été enterré sous X le lendemain de son décès, sans qu'aucune recherche d'identification n'ait été faite !...



Agnès PASSERON-WATTEAU (Infirmière - 39 ans) a disparu le 22 novembre 1996, vers 17h00 elle quittait son Cabinet Médical à CERGY St CHRISTOPHE (95) avec sa voiture, personne n'aura de nouvelles de sa part depuis ce soir-là. Agnès a été retrouvée le 03 juillet 2008 BUTRY SUR à OISE (95), depuis 12 ans elle était décédée au volant de son véhicule tombé dans la rivière « OISE ».

Ce sont les Sapeurs Pompiers qui ont découvert par hasard le véhicule, en effectuant des manœuvres avec des hommes grenouilles.

Marie-Thérèse HAUCHARD (61 ans) a disparu le 25 février 2007 à BOLBEC (76), elle est partie avec son véhicule, très dépressive, elle avait précisé à sa famille l'endroit où elle comptait mettre fin à ses jours avec sa voiture dans la Seine. La Police n'a pas cru la famille, les policiers ont dit avoir envoyé des hommes grenouilles à cet endroit.

Un jour de juin 2008, le sonar de la Police Maritime a détecté le véhicule de Marie-Thérèse. Elle était décédée au volant de sa voiture dans la Seine, à l'endroit exact qu'elle avait indiqué.

Le sonar de la Police explorait la Seine pour l'arrivée début juillet, des navires participant à l'**ARMADA de ROUEN 2008**. Sans cet événement, quand Marie-Thérèse aurait-elle été retrouvée ?...

Question : Les Êtres humains ont-ils moins de valeur aux yeux des autorités que des voiliers, si beaux soit-ils ?

MANU association réclame une visite régulière des cours d'eau avec le Sonar Interreg (voir l'article du 14 novembre 2007).

Ils nous ont Quittés en 2008

Adeline, Agnès, Antoine, Harmonie, Marie-Thérèse, Monique, Olivier, Sébastien, Serge, Sophie, Sylvain G., Sylvain L., Sylvie

Ils nous ont quittés en 2008, à leur famille, nous présentons nos très sincères condoléances et toute notre compassion, nos pensées amicales les accompagnent.

Quatre corps récupérés et 286 véhicules repérés

Grâce au sonar Interreg, acquis dans le cadre d'une coopération transfrontalière, les gendarmes de la fluviale ont repéré, en un peu plus de dix mois, 286 véhicules et récupéré quatre corps dans le Rhin, le canal de Niffer et celui de la Marne au Rhin.

■ « Si le cordage glisse au-dessus du véhicule, on peut passer à côté sans le voir », se souvient ce plongeur de la gendarmerie en évoquant la méthode traditionnelle du cordage tendu entre deux plongeurs pour repérer des objets immergés, dans des eaux du Rhin si troubles que l'on n'y voit pas à plus d'un mètre.

Doté depuis le 1^{er} janvier d'un sonar - un système de détection subaquatique -, les gendarmes de la compagnie fluviale de Strasbourg sont entrés dans une autre dimension. Cet échographe, surnommé « le poisson », leur a permis de cartographier avec leurs collègues allemands et suisses les fonds du Rhin sur une longueur de 250 km entre Bierfelden, en Suisse, et Karlsruhe, en Allemagne. Un état des lieux qui va permettre d'effectuer lors des prochaines missions des comparaisons et de repérer tout changement. Pour cela, la fluviale dispose également d'un petit robot filo-guidé équipé de caméras.

Disparus depuis dix ans ou plus

Six gendarmes français, trois policiers allemands et trois suisses ont été formés au fonctionnement du sonar. D'un coût total de 225 000 €, cet appareil développé par l'US Navy a été financé par la gendarmerie nationale dans le cadre du programme de coopération transfrontalière Interreg qui prend en charge 50 % du coût de fonctionnement de l'appareil.

Le bilan d'activité de 103 opérations de repérage a été présenté, hier à Strasbourg, lors de la première réunion du Conseil de coordination



Un câble permet de relier le sonar au bateau et de transmettre les informations.

regroupant les représentants de la gendarmerie fluviale d'Alsace, les policiers du Bade-Wurtemberg, de la Rhénanie-Palatinat et du canton de Bâle. Ainsi, sur l'ensemble du bassin rhénan, depuis le 1^{er} janvier, le sonar a repéré 286 véhicules, dont 244 dans le Rhin. 90 % de ces véhicules se trouvent au sud de Marckolsheim. 85 voitures ont été sorties côté français, six côté allemand.

Leur découverte a permis de retrouver les ossements de trois disparus : une Alleman-

de tombée dans le Rhin avec sa voiture en 1994 au nord de Kehl ; un Français disparu depuis 1997 dans le Rhin à Marckolsheim et un autre Français disparu depuis 2004 dans le canal de Niffer dans le secteur de Kembs. En outre, le 22 décembre 2006, la gendarmerie fluviale, qui avait déjà reçu le sonar, avait retrouvé le cadavre d'un Saverinois deux jours après sa disparition dans le canal de la Marne au Rhin.

Autres découvertes, celles de 106 embarcations, dont

dernièrement un bateau de 16 m, qui sont pour la plupart des embarcations abandonnées. Seize ancrages de bateau ont également été cartographiés. Les plongeurs ont encore de bons moments à passer sous l'eau. « 406 objectifs non identifiés ont été repérés par le sonar », indique le capitaine D'Altri o Dardari commandant la compagnie de gendarmerie fluviale.

Pour l'Euro 2008

Outre ce travail de repérage systématique, les gendarmes français et leurs homologues allemands et suisses interviennent à la demande d'enquêteurs. Ce qui a abouti à la découverte de huit coffres-forts immergés, dont un récemment volé en Allemagne. Depuis l'arrivée de ce sonar, « la coopération transfrontalière a été considérablement renforcée entre les trois pays », souligne le lieutenant Seither. « Les équipages mixtes comptent 104 interventions supplémentaires. Notre amitié s'est renforcée autour du sonar ».

Enfin, cet échographe participera à sa manière au prochain Euro 2008 de football. La réunion du conseil de coordination, au cours de laquelle les futures missions sont planifiées, a ainsi prévu d'envoyer le sonar en Suisse du 7 au 27 juillet afin d'inspecter les fonds du Rhin pour repérer d'éventuelles munitions anciennes et participer à la prévention des attentats. Des écrans géants seront en effet installés sur le Rhin. Jusqu'à 100 000 spectateurs sont attendus certains soirs de match. **Jean-François Clerc**

MANU association est régie par la Loi 1901, nous œuvrons bénévolement depuis 10 ans aux côtés des familles victimes d'une disparition, sans soutien financier, nous n'aurions rien pu faire.

Ce que nous avons obtenu :

- Meilleure coordination Police / Gendarmerie, annonce du Ministre de l'intérieur le 14 janvier 2002.
- Un guide pratique relatif aux disparitions de personnes, paru en mars 2002 et juin 2004.
- Modification de la Loi sur les Disparitions Inquiétantes, nov-2001 et sept-2002 (Loi PERBEN 2).
- Création du site Internet et un réseau de 2 000 membres par Internet.
- Une Marche de l'Espoir avec des familles et des associations dans Paris le 15 septembre 2001.
- 2 Journées d'informations sur les Disparitions en avril 2001 et en mai 2003.
- Création de l'**Office Central** chargé des **Disparitions Inquiétantes de Personnes*** (Direction - Police).
- Contacts avec les principaux Services de Police et de Gendarmerie.
- Participation à des travaux interministériels pour inclure la prise en charge d'une famille victime et l'accueil des familles victimes dans le plan de formation des policiers et des gendarmes.
- Participation aux Journées d'informations aux Associations d'Aide aux Familles Victimes.
- Mise en place de Correspondants Victimes (Police et Gendarmerie) dans chaque Département
- Création du Centre « **SOS Enfants Disparus** » avec un N° Azur pour les familles **0810 012 014**.
- Création de la **Délégation Aux Victimes** au Ministère de l'Intérieur, inaugurée le 11 octobre 2005.
- Partenaire du dispositif « **Alerte Enlèvement** » nous diffusons par Internet les messages d'alertes.
- Contacts nombreux avec les Journalistes, pour diffuser les avis de recherches de nombreux disparus et faire connaître les activités et les attentes de MANU association.

* L'OCVIP a changé de nom le 7 mai 2006, il s'appelle désormais l'OCRVP (Office Central pour la Répression des Violences aux Personnes)

Nous devons tous ces résultats au soutien des adhérents et des sympathisants. Il reste encore beaucoup de choses à faire pour aider les familles, nous y travaillons activement avec les responsables des Ministères concernés. Nos propositions sont étudiées et adoptées par nos dirigeants ; elles font évoluer les Lois pour tous.

Nous comptons sur vous pour pouvoir continuer nos actions, chaque avancée obtenue l'est grâce à chaque membre de MANU association ; plus nous serons nombreux, plus nous serons écoutés par les autorités. « l'Union fait la Force ».

Veuillez découper le bordereau d'Adhésion et nous le retourner avec votre règlement, si vous désirez nous soutenir.

Jean-Yves Bonnissant
Président de MANU association

*Partie du document à conserver par l'Adhérent
Découper la partie ci-dessous et nous la retourner*

« Conformément à l'article 27 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. »
MANU association, 9, rue des Vignes - F-80400 - ERCHEU - France - Tél. 03 22 87 37 50 - Fax. 03 22 87 29 75 - Site Web. www.manuassociation.org

A	n°	Enregistré le
---	----	---------------

✂ Bordereau d'Adhésion 2009 ✂

Cadres réservés au secrétariat et au trésorier

- Membre : **20 €**
- Membre Bienfaiteur : **50 €**
- Subvention ou Don : €

Merci de remplir en MAJUSCULES

Melle Mme M. M. et Mme NOM :

(Barrer la mention inutile)

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

Date de votre paiement : / / 2009 (reportez ici la date de votre chèque)

Paiement par chèque à l'ordre de MANU Association (Pour un autre mode de paiement, nous contacter)

Le montant de la somme versée à MANU association est déductible de vos impôts, vous recevrez un reçu fiscal de la somme versée.

Conformément à l'article 27 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant.
Remplir et envoyer à : ✉ **MANU association**, 9, rue des Vignes - F-80400 - ERCHEU - France - Siret n° 494 044 266 00018 - APE 9499Z

